

"2S PRESTIGE "

Société par action simplifiée unipersonnelle

au capital de 100 euros

Siège Social : 540 1ère avenue 06600 Antibes

R.C.S ANTIBES : 984 836 783

PROCES-VERBAL DES DECISIONS **DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 26/05/2025**

Le 26 mai 2025,

A 10 heures,

L'associé unique de la SASU 2S PRESTIGE , au capital de 100 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ANTIBES sous le numéro 984 836 783 a pris les décisions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Suite à l'absence d'activité de la société, l'associé unique décide de la dissolution anticipée de l'entreprise à compter du 26/05/2025 et sa mise en liquidation amiable conformément aux stipulations statutaires.

L'entreprise subsistera pour les besoins de sa liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci.

La dénomination sera suivie de la mention " entreprise en liquidation ". Sur tous les actes et documents de l'entreprise destinés aux tiers seront portés la mention " entreprise en liquidation " accompagnée du nom du liquidateur.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique se désigne, en tant que liquidateur pour la durée de la liquidation. Cette nomination met fin aux pouvoirs de la direction. L'adresse du siège social sera utilisée pour toutes correspondances avec le liquidateur à savoir

540 1ère avenue 06600 Antibes

TROISIEME RESOLUTIONS

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes formalités et publicités légales et réglementaires

L'associé unique

Sofiane SADOK

